



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 44122

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les propositions formulées, dans le rapport rendu public le 13 mai 2013 par M. Pierre Lescure, président de la mission "Acte II de l'exception culturelle", afin de contribuer aux politiques culturelles à l'ère numérique. Dans ce rapport, la mission recommande notamment de promouvoir l'interopérabilité : clarifier l'articulation entre MTP et interopérabilité, en ouvrant aux associations de consommateurs la possibilité de saisir le régulateur, en encourageant à l'utilisation de formats ouverts, en soutenant les initiatives destinées à promouvoir l'interopérabilité des droits numériques et enfin en veillant à une application stricte du droit de la concurrence. Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement au regard de cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44122

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12497

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)